

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23.10.2024

ID : 005-200049203-20241015-2024_61AG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

OBJET : 2024-61AG TE05

Débat d'Orientations budgétaires du Syndicat pour l'année 2025

Nombre de membres en exercice	59
Nombre de membres présents	26
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	33
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	33
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Charges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, GOURY Dominique, WADIER Hervé, CHALLOT Serge, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, ROSA Raymond, MAGNE Jean Claude, CHEVAL Jérôme, NICOLAS Gérard, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, BETTI Alain, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel.

Etaient en distanciel : BICAIS Jean Jacques, CLAEYMAN Jean Pierre, TARDY Lionel, MILLE SCHAACK Françoise, PUY Hervé.

Soit onze collègues représentés par trente-et-un délégués sur onze collègues ayant cinquante-neuf délégués.

Etaient excusés : SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, MAULLIER Régis, PARAVISINI Charles, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, DEVEVEY Joseph, BLANC Renaud, BRIOULLE Jean Pierre, FRISON Michel, SANCHEZ Alain, SEMIOND Philippe, AUBEPART André, JOANNET Michel, DELAUP Luc, CREMILLIEUX Gilles, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, SAUMONT Catherine, CESTER Francis, MICHEL Gérard, BONNAFFOUX Joël, GUET Claude, LEMONNIER Kévin, CRAISSE Damien, VOIRON Vincent, DURAND Christian, FONS Olivier, PIC Jean Pierre, BOREL David, DOMMANGE Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; DENYS Eric, Responsable financier ; PEYRON Magali, Secrétaire direction ; RICOU Audrey, Secrétaire général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

OBJET : 2024 61AG TE05

Débat d'Orientations budgétaires du Syndicat pour l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018,
Vu les statuts modifiés De territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après désigné le Syndicat) du 27 septembre 2023.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape essentielle – et obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants - de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur la situation du syndicat, discuter des perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Conformément aux lois et règlement, le Président expose à l'assemblée générale le contexte des évolutions budgétaires depuis l'année 2021. L'exposé permet de proposer une prévision et de dresser des perspectives, en lien avec les stratégies développées par le syndicat dans le cadre de ses missions historiques et de son engagement en faveur de la transition énergétique.

1. LE CONTEXTE

Le syndicat continue à investir dans les communes et sur l'ensemble de son territoire de manière importante sur les réseaux secs : électriques, infrastructures de communications électroniques et éclairage public à travers ses travaux de renforcements, sécurisations, extensions et enfouissements des réseaux. Parallèlement, de nouvelles compétences ont été développées dans le domaine de la transition énergétique : infrastructures de recharges de véhicules électriques, réseaux de chaleur et de froid, développement des énergies renouvelables, programme de rénovation thermique des bâtiments pour ses communes membres, accompagnement de ses communes dans une gestion plus efficace de leurs systèmes. Le syndicat se tourne aujourd'hui vers l'innovation en s'intéressant également à la mise en œuvre de projets d'autoconsommation collectives et au vecteur hydrogène.

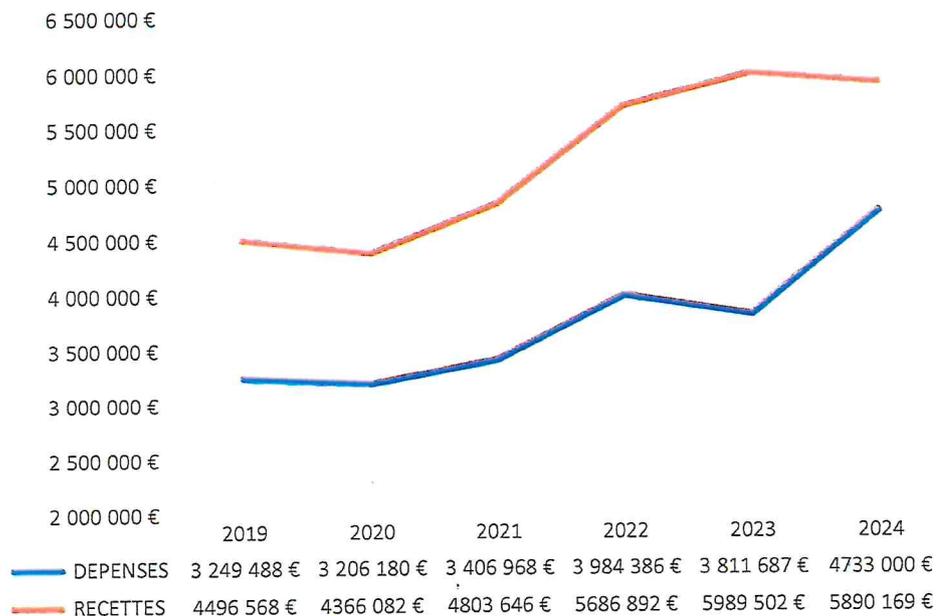
Ainsi, le Syndicat est devenu un acteur incontournable de l'aménagement et du développement des territoires mais également de la transition énergétique puisqu'il intervient non seulement en qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et de maître d'ouvrage de travaux mais aussi en matière de transition énergétique. La compétence Eclairage public a également été ajoutée à ses compétences en 2022 et la modification statutaire du 4 octobre 2022 officialise la position du syndicat dans les énergies complémentaires

Cet engagement est celui d'un service public fort et il se traduit par un niveau d'investissement élevé ainsi que par de nouvelles dynamiques qui devraient, dans les années à venir, faire émerger des projets concrets et générer de nouvelles recettes. L'action du syndicat est en outre en parfaite cohérence et complémentarité avec les orientations prises aux plans national, régional, départemental et local (territoires engagés, intercommunalités).

Face aux attentes fortes du territoire et de la volonté de renforcer son action en matière de développement des énergies renouvelables, le Syndicat est entré au capital d'une société d'économie mixte avec différents acteurs territoriaux dont le département des hautes alpes, le 31 octobre 2023 pour 1 135 000 € et détient 32 % des parts.

2. VUE D'ENSEMBLE

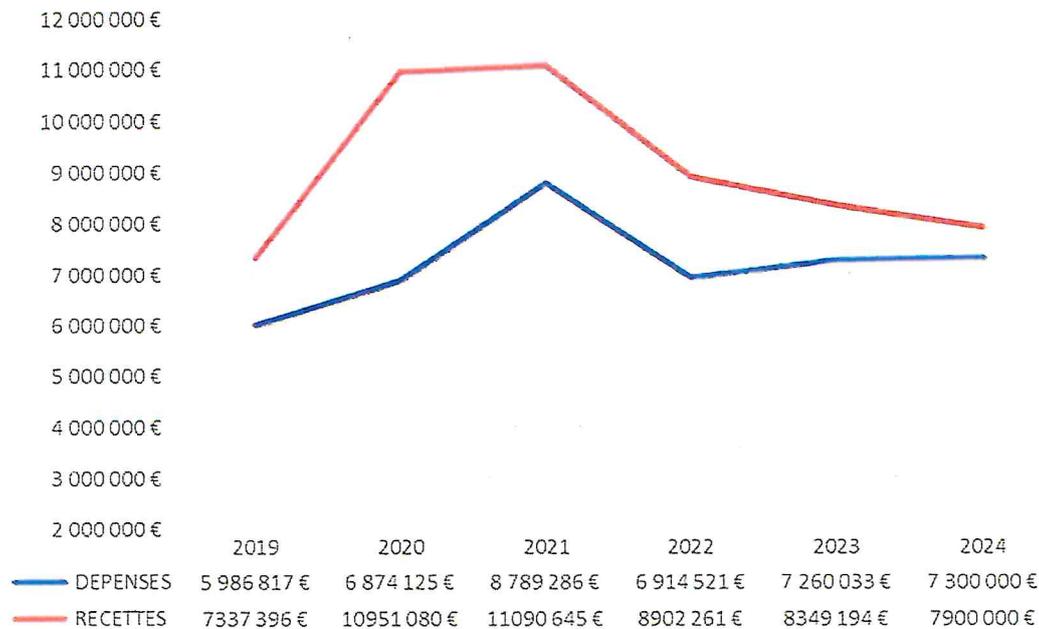
EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



L'analyse du graphique ci-dessus appelle à plusieurs observations :

- Plusieurs évènements ont impacté les dépenses et recettes de fonctionnement en 2022 et 2023. Notamment en 2022, la vente des anciens locaux de Savines Le Lac (700 000 €) que l'on retrouve dans les dépenses et recettes. Depuis 2023 la TICFE est versée mensuellement par l'état mais nous avons aussi reçu le 4^{ème} trimestre 2022 des fournisseurs d'électricités en recette sur l'année 2023.
- Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation en 2023 et 2024. En 2023 notamment avec les honoraires versées concernant les contentieux Enedis ainsi que l'accompagnement aux négociations du nouveau contrat de concession. L'augmentation en 2024 est due à l'annulation des contentieux Enedis (558 869 € en dépense et recette) ainsi qu'à l'indemnité versée pour l'occupation du poste de raccordement de la centrale des ORRES (115 000 €). Les dépenses de charges de personnels sont en augmentation à la suite de la prise de nouvelles compétences (éclairage public, fonds chaleur).
- L'impact sur les recettes de fonctionnement de la nouvelle participation communale n'est pas encore très visible mais devrait s'accroître dans les prochaines années.

EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



Depuis 2020, les travaux de constructions des nouveaux locaux à Chorges ont un impact sur le budget d'investissement et viennent augmenter le volume des dépenses (travaux) et recettes (emprunt de 3 M€). Suivant l'évolution des travaux, les excédents cumulés comprennent donc l'emprunt plus ou moins consommé par les travaux entre 2020 et 2021. Depuis 2022, les recettes d'investissements sont en baisse car la participation des communes aux travaux coordonnés est comptabilisée en partie en section de fonctionnement (participation communale). Les courbes ont donc tendance à se rapprocher et les excédents d'investissement cumulés diminuent. L'année 2022 est aussi marquée par la vente des locaux de Savines Le Lac en recette d'investissement. En 2023, les recettes et dépenses d'investissements sont impactés par la constitution de la SEM pour 1 135 000 € pour TE05. En 2024, les travaux régaliens sont en net augmentation (lissage des travaux sur 2 exercices), ainsi que les travaux sous mandats concernant la rénovation énergétique des bâtiments et le fonds chaleur.

L'état de la dette :

Date du prêt	Durée	Taux	Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2024	Annuités 2025	
							Capital	Intérêts
01/06/2010	15	3,78%	CAISSE D'EPARGNE	Travaux locaux Savines	200 000 €	8 615 €	8 615 €	121 €
17/02/2020	25	0,89%	CRCA aix en provence	Locaux Chorges	3 000 000 €	2 480 098 €	112 281 €	21 701 €
25/10/2023	18	4,03%	EGAMO FINANCEMENT	SEM Hautes alpes Energie	1 135 000 €	1 090 865 €	45 915 €	43 962 €
31/10/2024				Obligation convertible société SHE	415 531 €	415 531 €	42 000 €	
Total						3 995 109 €	208 811 €	65 784 €

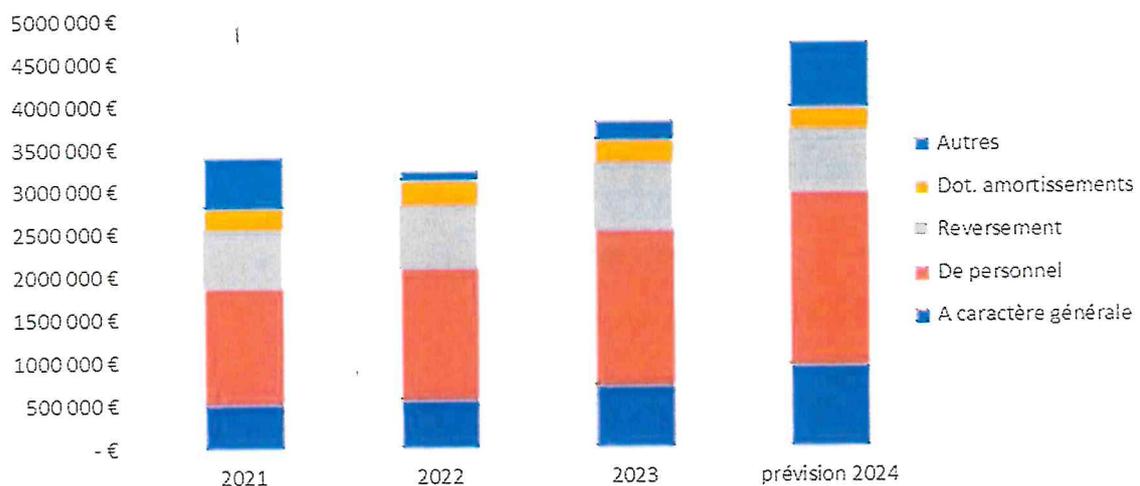
L'encours de dettes total est de 3 995 109 € soit une capacité de désendettement de 6 ans. Le Syndicat va emprunter fin 2024 pour financer la souscription d'obligation convertible auprès de la société SHE (centrale hydroélectrique des Orres). Une ligne de trésorerie va être mise en place afin de sécuriser la trésorerie du Syndicat.

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont stabilisées depuis l'année 2020, après une augmentation significative, due principalement à l'évolution des compétences. La structuration, en 2021, d'un véritable service transition énergétique qui continue de se développer et la mise à disposition des installations « Eclairage Public » de certaines communes au Syndicat a entraîné une augmentation des dépenses de personnel qui va se prolonger en 2025.

Evolution des Dépenses de fonctionnement



En 2024 les dépenses de fonctionnement sont en augmentation :

- La négociation du renouvellement du contrat de concession a entraîné une augmentation significative des dépenses d'honoraires afin d'accompagner le Syndicat dans cette étape primordiale pour son avenir.
- Elles sont impactées par la nouvelle compétence éclairage public engendrant des dépenses de fonctionnement (dépannage, maintenance...etc) ainsi que par le développement des projets de transition énergétique, engendrant une augmentation des charges de personnel. Ces dépenses génèrent des recettes de fonctionnement qui viennent équilibrer une partie de celle-ci (cotisation éclairage public, adhésion Sage bâtiment, financement de poste)
- Les dépenses exceptionnelles sont en augmentation de 589 000 € à la suite de l'annulation des contentieux avec ENEDIS. Elle est compensée par la reprise de la provision pour risque qui apparaîtra dans les recettes de fonctionnement.

On peut donc estimer que les charges de fonctionnement seront les suivantes :

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

Voté en 2024 :	1 060 700 €
Prévision à fin 2024	925 000 €
Prévision 2025 :	900 000 €

Pour 2025, les charges à caractères générales vont évoluer notamment, suivant le nombre de nouvelles conventions SAGE et le développement des services transition énergétique et éclairage public mais devraient se stabiliser. Les frais d'honoraires qui étaient dus au renouvellement du contrat de

concession ainsi que l'indemnité d'occupation du poste de transformation de en 2024 vont alléger les dépenses de fonctionnement 2025.

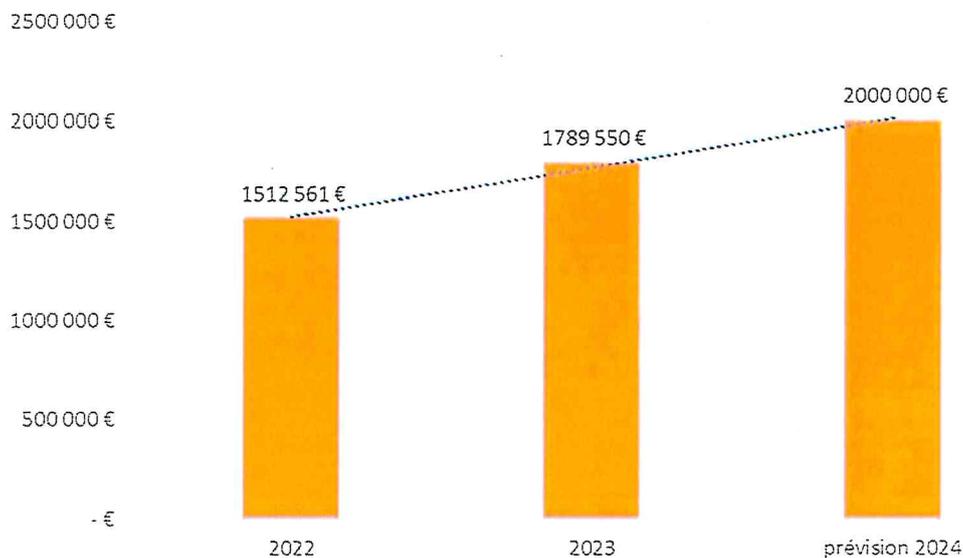
Chapitre 012 - Charges de personnel

Les dépenses de personnel accompagnent l'évolution des compétences du syndicat. Le syndicat compte 45 postes ouverts en 2024, dont 34 sont occupés et répartis comme suit (ils comprennent 2 agents en disponibilité et 1 en détachement) :

Des postes restent ouverts pour permettre l'avancement de grade et la promotion interne de nos agents ainsi que le recrutement de chargés de missions dans le service transition énergétique et technique.

	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Homme	Femme
CAT A	12	10	5	5
CAT B	21	13	8	5
CAT C	12	11	3	8
Apprentis	0	0	0	0
TOTAL	45	34	16	18

Evolution des dépenses de personnels



La dépense prévisionnelle pour la fin d'année est de 2 000 000 €. 3 agents ont été recrutés tout au long de l'année 2024, avec notamment 2 agents chargés de la gestion du nouveau fonds chaleur porté par l'ADEME, ainsi qu'un 2^{ème} agent économe de flux. Ces postes sont financés en partie par l'ADEME et le Département.

Le départ en début d'année du Directeur Général des Services, et en milieu d'année de la Directrice Administrative et Financière, engendrera une réorganisation et de nouveaux recrutements sur 2025.

Des heures de travail des agents du service transition énergétique sont facturées aux différents budgets annexes lorsqu'ils réalisent des missions spécifiques. Pour 2023 elles se sont élevées à 28 768 €. Ces recettes seront en augmentation constante au vu des nouvelles centrales de productions gérées par le service transition énergétique.

Voté en 2024 :	2 060 000 €
Prévision à fin 2024	2 000 000 €
Prévision 2025 :	2 200 000 €

Chapitre 014 – Atténuations de produits - Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de l'Électricité (TICFE)

Voté en 2024 :	750 000 €
Prévision à fin 2024	750 000 €
Prévision 2025 :	750 000 €

Une partie des produits de la TICFE perçus par TE05 est reversée aux communes chaque année. La TICFE est stable depuis plusieurs années.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Voté en 2024 :	126 000 €
Prévision à fin 2024	126 000 €
Prévision 2025 :	130 000 €

Ce chapitre concerne en majorité les différentes indemnités des élus, ainsi que les licences de logiciels informatiques.

Chapitre 66 – Charges financières

Voté en 2024 :	78 000 €
Prévision à fin 2024	78 000 €
Prévision 2025 :	95 000 €

Un nouvel emprunt va être contracté fin 2024 pour 415 531 € afin de financer la souscription d'obligations convertibles auprès de la société SHE dans laquelle TE05 est actionnaire à 44%. La société SHE construit et gèrera la centrale hydroélectrique des ORRES.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements

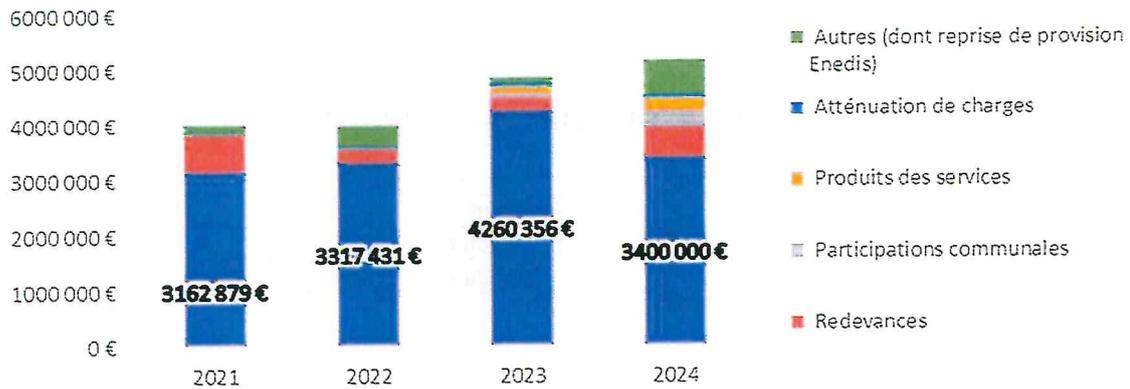
Voté en 2024 :	350 000 €
Prévision à fin 2024	250 000 €
Prévision 2025 :	350 000 €

Les dotations aux amortissements sont assez stables mais représentent une charge importante pour TE05. Celles-ci génèrent une recette d'investissement qui contribue à l'équilibre de la section d'investissement. Pour 2025, le démarrage des amortissements des locaux va impacter fortement cette dépense.

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Les recettes de fonctionnement du syndicat sont stables depuis 2016. Elles sont en augmentation en 2023 à la suite de régularisations en notre faveur sur la TICFE antérieur à 2023. La signature du nouveau contrat de concession génère une augmentation des redevances de concession à partir de 2024.

Evolution des recettes de fonctionnement



La structure de la section de fonctionnement est spécifique au syndicat, avec des recettes qui proviennent à 80 % du produit de la **Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de l'Électricité (TICFE)**, dont une part est reversée aux communes.

Chapitre 013 – Atténuations de charges :

Voté en 2024 :	60 000 €
Prévision à fin 2024	50 000 €
Prévision 2025 :	40 000 €

Ce chapitre comprend notamment le remboursement partiel des dépenses salariales en cas d'absence d'agent pour maladie, ainsi que le remboursement des décharges syndicales.

Chapitre 70 – Produits des services :

Voté en 2024 :	130 000 €
Prévision à fin 2024	230 000 €
Prévision 2025 :	250 000 €

Ce chapitre comprend les recettes liées à la compétence éclairage public 118 000 € en 2024, les conventions SAGE pour 42 000 € et la MOA/MOE sur les chantier ICE, EP et rénovation énergétique pour 20 000 € en 2024.

Ces recettes seront en augmentation en 2025 et après.

Depuis janvier 2022, les accords signés avec l'opérateur Orange permettent au syndicat de percevoir les recettes de location des infrastructures d'accueil aux réseaux de communications électroniques : câbles cuivre ou fibre. 58 000 € ont été facturés fin 2023. On peut donc prévoir au minimum la même somme pour 2024 et 2025.

Chapitre 73 – Impôts et taxes (TICFE part communale) :

Voté en 2024 :	3 400 000 €
Prévision à fin 2024	3 400 000 €
Prévision 2025 :	3 400 000 €

La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de l'Électricité – TICFE

Le produit de la TICFE est affecté au budget de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour organiser la distribution de l'électricité et donc investir dans les travaux sur les réseaux électriques. Il s'agit d'une recette très importante (environ 3,4 M€) mais qui n'est pas maîtrisée par la collectivité puisqu'elle dépend des consommations électriques et qu'elle est soumise à plusieurs éléments législatifs

et de contexte. Depuis le 2023, l'état perçoit à notre place la TICFE directement d'énergie. L'état nous verse des acomptes mensuels basés sur l'année N-1 les 6 premiers mois puis régularise sur le 2^{ème} semestre en fonction de la formule suivante :

- $\text{Produit 2023} \times \text{IPC}^* (\text{N-1/N-2}) \times (\text{quantités d'électricité consommées N-2}/\text{quantités d'électricité consommées N-3})$.

*IPC = Indice des prix à la consommation

Nous n'avons plus la vision des volumes de taxes durant l'année. Pour 2024, les collectivités bénéficiaires d'une fraction de la part communale de l'accise sur l'électricité n'ont pas encore reçu l'arrêté préfectoral de notification du montant de cette part pour 2024. Selon certaines informations obtenues, ce retard se justifie dans l'attente d'une disposition qui doit normalement être présentée dans un projet de loi de finances, afin de clarifier les règles d'actualisation prévues dans le CGCT. Le contexte politique a conduit le Gouvernement démissionnaire à renoncer à présenter un projet de loi de finances rectificative durant le premier semestre de l'année. La FNCCR est vigilante quant au projet de loi de finances (PLF) 2025. Un courrier va être envoyé par chaque Syndicat à leur parlementaire afin qu'ils restent attentifs à l'évolution de la gestion de la taxe dans la nouvelle loi de finances.

TAXES



Au 1 janvier 2023, l'état nous a versé mensuellement la TICFE mais les fournisseurs nous ont aussi versé le 4^{ème} trimestre 2022 de TICFE. Ceci explique le montant supérieur de la TICFE perçue en 2023.

Chapitre 74 – dotation et participation :

Voté en 2024 :	1 720 000 €
Prévision à fin 2024	300 000 €
Prévision 2025 :	1 700 000 €

Ce chapitre concerne la participation des communes aux travaux (électrique et ICE) quand TE05 est propriétaire des réseaux. Le 16 décembre 2021, le comité Syndical a voté la délibération 2021-68AG instaurant une participation communale modifiée depuis le 17 octobre 2023 par délibération 2023-66AG. Celle-ci modifie les règles de participation des communes membres et non membres du syndicat et des pétitionnaires de droit privé sur certains types de travaux. De plus, en 2024, TE05 a lancé un plan de changement de LED pour les communes ayant mis à disposition leurs installations « Eclairage Public » au Syndicat. Des cotisations pour ces travaux sont aussi inscrites sur ce chapitre.

Le montant voté reprend l'ensemble du programme travaux de l'année mais les recettes réelles ne sont facturées qu'à la fin des travaux. Le montant 2025 dépendra donc du programme travaux 2025.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courantes :

Voté en 2024 :	717 000 €
Prévision à fin 2024	600 000 €
Prévision 2025 :	600 000 €

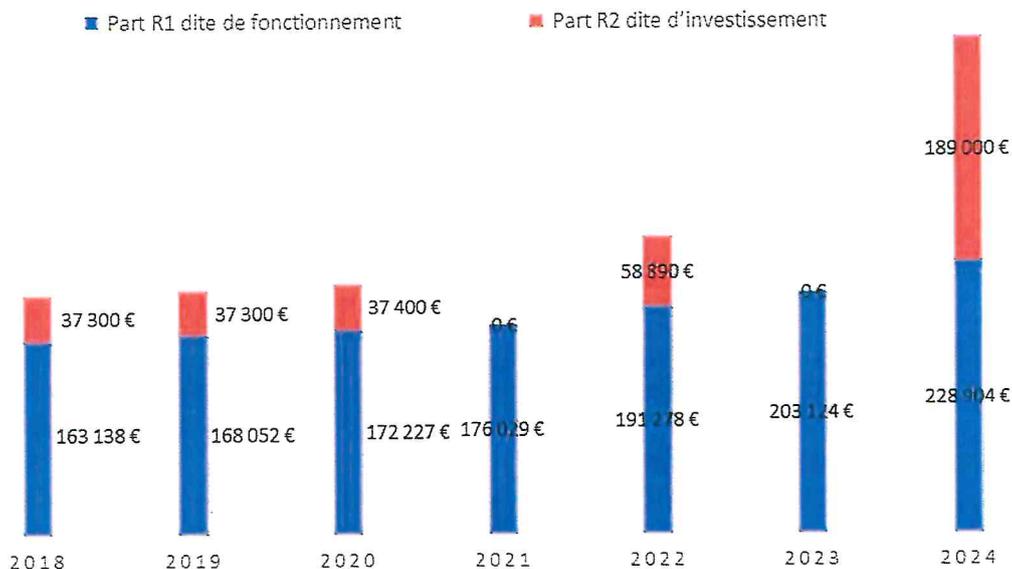
Ce chapitre comprend les subventions d'exploitation reçues comme Actée 2, les générateurs, Lum'act, Leader et autres, pour 70 000 € en 2024, basées essentiellement sur la masse salariale.

Il comprend aussi les redevances :

La redevance de concession (530 000 € pour 2024)

La signature du nouveau contrat de concession génère une augmentation des redevances de concession à partir de 2024 et a mis fin au contentieux 2018, 2019, 2020 avec la signature d'un protocole pour solde de tout compte et le versement par Enedis de 112 000 €.

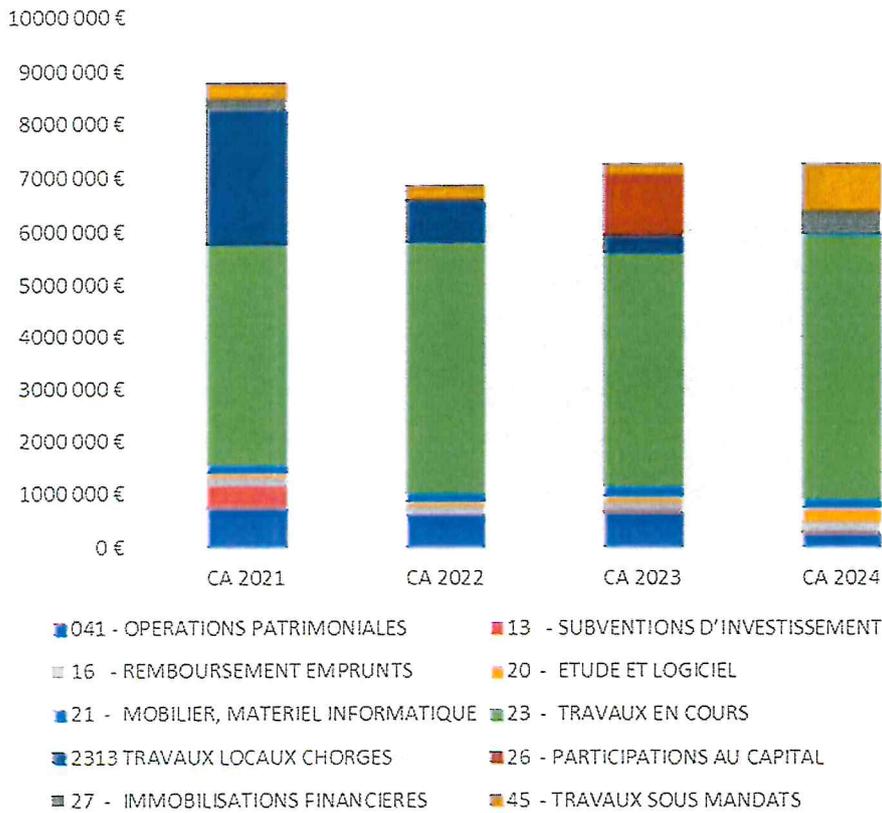
La **Redevance de concession**, versée par Enedis, comprend deux parts, l'une de fonctionnement, dite « R1 », et l'autre d'investissement dite « R2 ».

REDEVANCE DE CONCESSION**4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

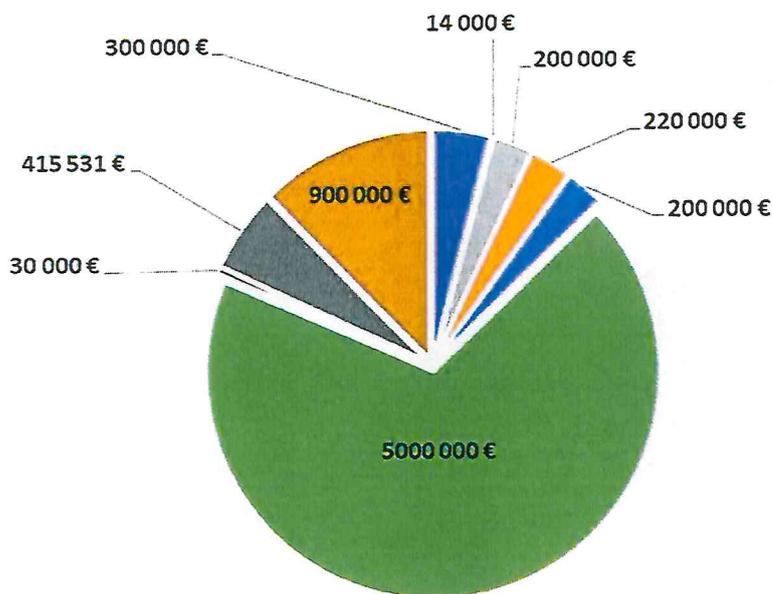
Le syndicat est l'un des principaux investisseurs de l'économie départementale. Les dépenses d'investissement représentent plus de 70 % du budget et cette proportion s'est renforcée avec le projet de construction des nouveaux locaux.

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Evolution des dépenses d'investissement



En 2021, les travaux de construction des locaux ont augmenté le volume financier. On constate la diminution progressive de ces travaux entre 2022 et 2023. On remarque aussi la diminution des opérations patrimoniales qui vont finir par disparaître avec le nouveau contrat de concession.



Dépenses d'investissement 2024

- 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES
- 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- 16 - REMBOURSEMENT EMPRUNTS
- 20 - ETUDE ET LOGICIEL
- 21 - MOBILIER, MATERIEL INFORMATIQUE
- 23 - TRAVAUX EN COURS
- 2313 TRAVAUX LOCAUX CHORGES
- 26 - PARTICIPATIONS AU CAPITAL
- 27 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES
- 45 - TRAVAUX SOUS MANDATS

Chapitre 16 – Emprunts et dettes :

Voté en 2024 :	200 000 €
Prévision à fin 2024	200 000 €
Prévision 2025 :	250 000 €

Le Syndicat va devoir emprunter 415 531 € fin 2024 pour financer la souscription d'obligations convertibles auprès de la société SHE (centrale hydroélectrique des Orres).

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Voté en 2024 (hors RAR)	180 000 €
Prévision à fin 2024	180 000 €
Prévision 2025	200 000 €

Dans ce chapitre, figure les acquisitions de logiciels et les différentes études, notamment celles sur les différents projets de la transition énergétique qui sont financés en partie par la Région. Ces études sont par la suite transférées aux budgets annexes en cas de développement par le Syndicat.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Voté en 2024 (hors RAR)	272 000 €
Prévision à fin 2024	190 000 €
Prévision 2025	300 000 €

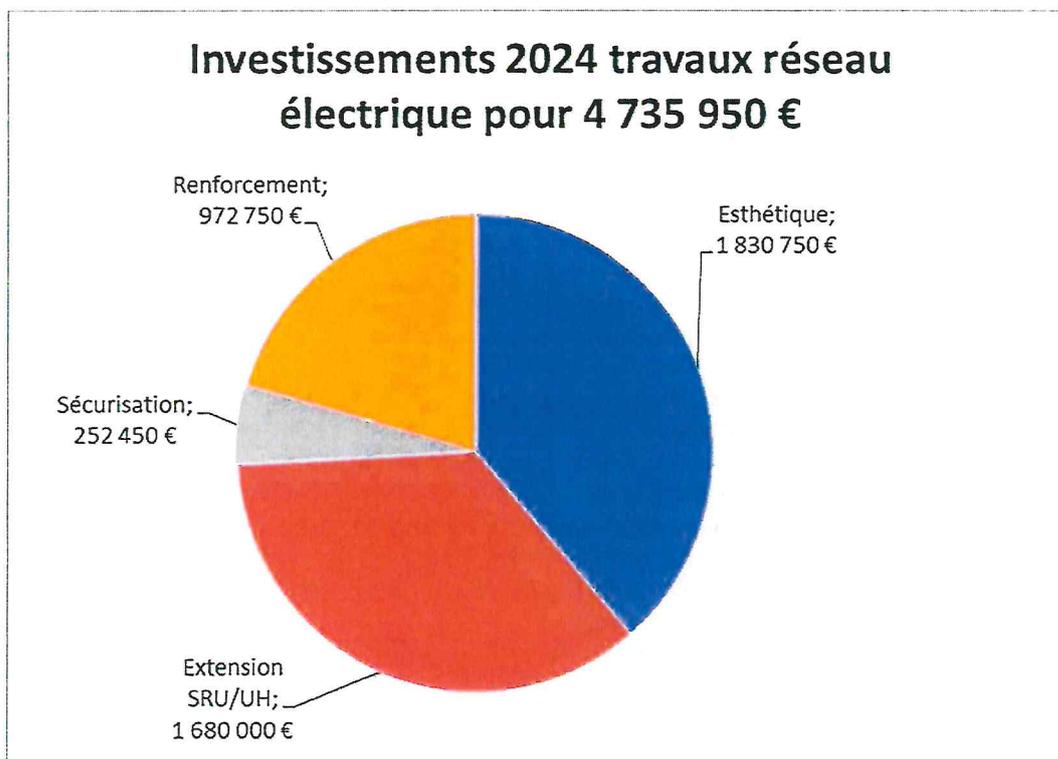
Ce chapitre est en augmentation car on y retrouve certains travaux pour les communes qui nous ont transféré la compétence éclairage public. Il y a aussi toutes les acquisitions de matériels, mobiliers, et véhicules.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) :

Voté en 2024 (hors RAR)	6 034 000 € (dont 900 000 € pour l'EP)
Prévision à fin 2024	5 000 000 €
Prévision 2025	5 200 000 €

On distingue trois grands ensembles d'investissement :

- **Les investissements sur les réseaux électriques**, compétence « historique » du syndicat ; Le montant alloué à ces travaux dépend essentiellement des aides attribuées et de la capacité d'investissement du syndicat. On observe globalement des incertitudes sur les financements traditionnels. La mise en place de la participation communale est encore en cours d'ajustement budgétaire.



Le nouveau contrat de concession change le système de récupération de la TVA. En effet les travaux sur le réseau d'électricité et télécoms sont comptabilisés en HT depuis le mois de juin 2024 et font l'objet d'une déclaration mensuelle de TVA. Il n'y aura donc plus d'écritures d'ordres au compte 2762.

- **Les investissements sur les réseaux télécoms** suivent la dynamique des programmes « Esthétique » et « raccordements » des réseaux électriques. Ils sont co-financés par les communes, l'opérateur de communications électroniques présent sur les supports des réseaux aériens et le syndicat. Ils représentent environ 15% des investissements totaux réalisés.

- **Les investissements sur le réseau éclairage public** font suite aux compétences des communes membres. A ce jour, 9 communes nous ont transféré la compétence.

La tendance pour 2025 est à la stabilisation des dépenses d'investissements sur les réseaux par rapport à 2024. En effet, en 2024 le programme travaux est en augmentation à la suite de la signature du nouveau contrat de concession et à l'obtention notamment d'une subvention article 8 de 275 000 € sur 5 ans.

Chapitre 4581 – Opérations sous mandat :

Voté en 2024 (hors RAR)	5 580 000 €
Prévision à fin 2024	900 000 €
Prévision 2025	3 000 000 €

Les travaux réalisés en mandat de maîtrise d'ouvrage pour compte de tiers concernent **l'éclairage public (400k€), les réseaux télécoms (600k€), les rénovations énergétiques de bâtiments (3,08 M€), le fond chaleur de l'Ademe (1.5 M€)**. Ils sont neutralisés d'un point de vue budgétaire car ils s'équilibrent en dépenses et recettes.

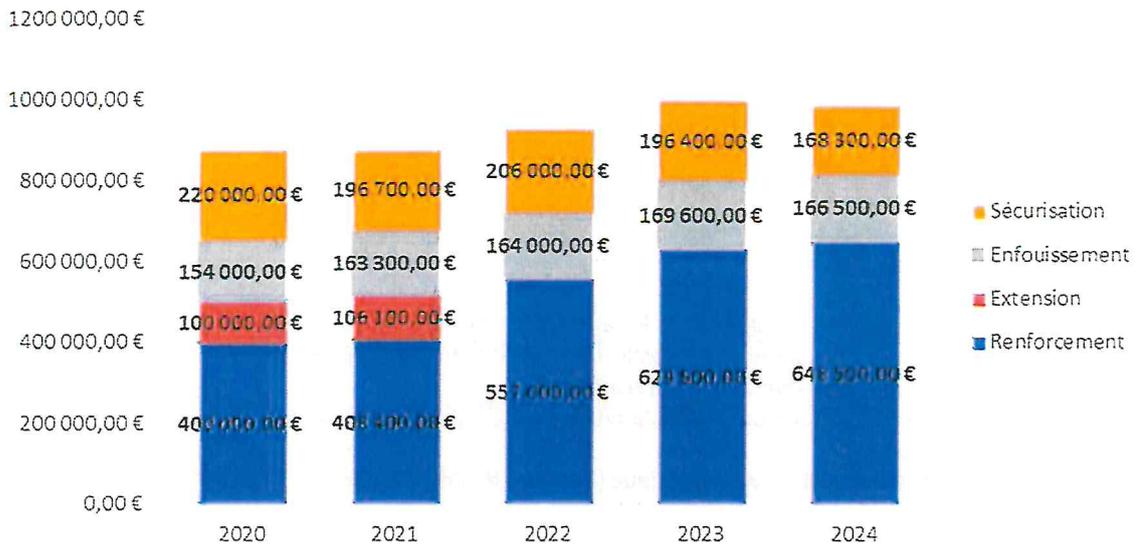
Pour 2025 l'enveloppe sera ajustée en fonction des nouveaux projets de rénovation énergétique.

INVESTISSEMENT - RECETTES

- **Concernant les subventions d'équipement** sur les réseaux, on observe :
 - Les enveloppes Facé sont assez stables depuis quelques années.
 - Les inquiétudes sur l'évolution de ce fond demeurent, cf rapport Cour des comptes, du 13 mai 2022 numéro S2022-1005 le financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale, dans lequel on peut lire, des remarques d'envergure nationale qui concernent peu notre syndicat mais dont le niveau d'alerte mérite d'être souligné :
 - La nécessité de fiabiliser l'évaluation de la qualité de l'électricité (CMA, durées et fréquences des coupures) : « L'estimation des clients mal alimentés en électricité [...] repose encore sur un modèle statistique contesté, seule solution jusqu'au déploiement des compteurs communicants, mais qui ne garantit pas une représentation fidèle des insuffisances du réseau » et de mesurer davantage les effets du dispositif FACE sur la résorption des inégalités entre les territoires : « les données pour mesurer les effets de ce dispositif restent rares. Aucune donnée fiable n'est disponible ou recueillie quant à l'impact du Facé sur la qualité de l'électricité [...] »
 - Le besoin de rehausser fortement les 2 nouveaux sous-programmes consacrés à la transition énergétique compte tenu des enjeux importants des territoires et des syndicats d'énergie
 - La remise en question du maintien des critères d'éligibilité des communes aux aides du Facé, faisant l'objet de nombreuses dérogations (18% des communes), et la nécessité d'introduire un critère de densité pour rétablir l'égalité de traitement entre les communes fusionnées et non fusionnées.
 - Une gestion défaillante des aides octroyées : « L'examen de la gestion des aides révèle de nombreuses anomalies qui remettent en cause la capacité du FACE à atteindre réellement ses objectifs, notamment de péréquation »
 - Une répartition des dotations contestée : « La répartition des dotations du programme principal pour 2021 s'appuie ainsi sur des données déclaratives issues d'inventaires biennaux qui ne sont pas fiables. Elle comporte en effet des erreurs manifestes liées aux traitements de fichiers, conduisant à des répartitions incohérentes des droits à subvention. »
 - Des niveaux très importants de crédits non consommés et un déséquilibre structurel du CAS Facé



Total FACE 2024 : 983 300 €



Chapitre 10 – Dotation divers, FCTVA :

Reçu en 2024	243 190 €
Prévision 2025	165 000 €

Chapitre 13 – Subventions d’investissement :

Voté en 2024 (hors RAR)	3 351 300 €
Prévision 2025	2 800 000 €

Dans ce chapitre figure les différents financements des travaux d’investissements et notamment en 2024 :

- Le Facé : 983 300 €
- L’article 8 : 275 000 €
- La PCT : 560 000 €
- La participation des communes et autres demandeurs pour les raccordements : 840 000 €
- Les subventions état, département, Région et autres : 693 000 €

Les recettes seront perçues au fur et à mesure de l’avancée des travaux ; Pour 2025, les montants seront similaires car elles concernent des travaux historiques annuels, à l’exception des subventions région, département et autres qui concernent des projets spécifiques variant suivant les années.

Le Bouquet de services Transition énergétique aux communes

Il s’agit de proposer aux communes qui le souhaitent une action pouvant intégrer l’analyse énergétique, les audits, l’entretien, la rénovation thermique, l’autoconsommation, le tiers financement et le suivi technique de tous systèmes bâtiments, centrale de production (chaleur, électrique...), éclairage public et infrastructure de mobilité. Six services opérationnels sont mis en œuvre :

- **SAGE Bâtiment** : Service d'Accompagnement dans la Gestion et la s bâtiments.
- **SAGE Eclairage**: Service d'Accompagnement dans la Gestion et supervision de l'Éclairage public.
- **SyME-Rénov**: mandat de maîtrise d'ouvrage de rénovations thermiques de bâtiments publics
- **My e-born**: mandat de fourniture, d'entretien et gestion de bornes de rechargement pour véhicules électriques intégrées dans le service e-born.
- **Séléné Solo ou XXL**: .Service d'Echange Local d'ENergie Electrique qui met en relation les consommations et productions dans une logique d'autoconsommation locale de l'énergie.

Ces services sont payants sous forme d'une cotisation d'adhésion en fonction du type de service et de prestations attendues. Pour 2025 :

- 17 communes sont engagées dans le cadre de la convention globale d'accompagnement
- 15 conventions payantes de télégestion (SAGE Bâtiment) ont été signées.
- 8 conventions Syme-Renov ont été signées
- 2 conventions d'étude de faisabilité d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation ont été signées
- 6 études de faisabilité hydroélectrique (Rosans + Névache + 3 Valgo + Les Orres) sont lancées.

En 2024, les conventions SAGE bâtiment et Eclairage ont généré une recettes de fonctionnement d'environ 40 000 €. Le taux de MOA est appliqué sur les conventions **SyME-Rénov** ce qui génère une recette permettant de financer une partie du poste de l'agent.

5. CONCLUSION et ORIENTATIONS

Au vu des éléments ci-dessus, on peut noter :

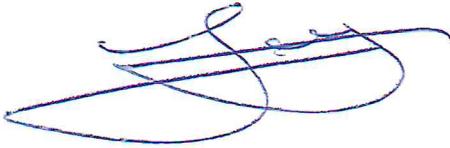
- Une bonne santé financière globale comme cela est démontré par le niveau des excédents cumulés, mais une épargne brute et nette en diminution au vu des différentes compétences acquises et à l'augmentation de la masse salariale. Avec la fin des contentieux et le nouveau contrat de concession, les recettes de fonctionnement vont repartir à la hausse. Le renouvellement du contrat de concession sur l'année 2024 entraine de nombreux changements (redevances, récupération de la TVA, répartition de la MOA/MOE...etc) et va permettre de continuer à présenter des programmes travaux ambitieux.
- De plus, l'instauration de la participation communale avec une refacturation des travaux en N+1 va commencer à trouver son équilibre.
- La capacité de désendettement du Syndicat est en hausse au vu des nouveaux emprunts nécessaires, concernant notamment la SEM « Hautes-Alpes énergies » avec le Département ainsi que la centrale hydroélectrique des Orres avec la société SHE.
- L'évolution de la trésorerie va nécessiter une surveillance accrue au vu des différents projets ou TE05 devra avancer les dépenses (parc de postes de transformation, rénovation énergétique, travaux d'éclairage public etc...). Une ligne de trésorerie va être ouverte auprès d'une banque pour la sécuriser.
- Une maîtrise du budget de fonctionnement avec deux préoccupations majeures :
 - o des incertitudes à terme sur les recettes de fonctionnement (TICFE).
 - o la volonté de n'engager de nouvelles dépenses qu'avec l'assurance de recettes parallèles.
- Une réflexion doit être menée sur la nécessité, suivant l'évolution des mises à disposition des installations « Eclairage Public » des communes, de créer un service d'éclairage public avec un budget annexe sous forme de service public administratif (SPA) pour sa gestion plus transparente.

La stratégie de développement qui impliquait la recherche de recettes nouvelles engagée en 2021 a abouti à plusieurs changements :

- Le taux de maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage (inchangé depuis 2012) sur les travaux a été revalorisé en 2024.
- Une adaptation des participations communales aux travaux d'esthétiques a été délibéré fin 2023.
- Conformément aux choix émis en 2021, les prestations internes « *in-house* » entre le syndicat et ses communes ont été sécurisés par l'instauration de cotisations ; ceci devra être particulièrement suivi et, si nécessaire, adapté. Ainsi, une modification du mode de calcul des services du bouquet énergétique sera proposée d'ici fin 2024.
- La signature avec plusieurs sociétés de convention afin de collecter les CEE sur les travaux éligibles et engagés par le Syndicat ou ses membres.

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU

